

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 18 mai 2010, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Mme Geneviève Hamelin, conseillère de la Ville de Québec,
présidente d'assemblée

M. Richard Côté, conseiller de la Ville de Québec
Mme Julie Lemieux, conseillère de la Ville de Québec
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec
Me Sylvain Ouellet, greffier

Est également présent: M. Gilles Noël, directeur général adjoint

Sont absents: M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-
Desmaures, vice-président
M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
M. Sylvain Légaré, conseiller de la Ville de Québec

À 17 h 01, madame la présidente constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CA-2010-0190 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour ainsi que l'ordre du jour supplémentaire (1) de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 18 mai 2010, tels qu'ils ont été rédigés.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0191

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 4 mai 2010

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 4 mai 2010, tel qu'il a été rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communication écrite au conseil

- Dépôt de la résolution RVSAD-2010-3225, adoptée par le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, lors de la séance du 3 mai 2010 et intitulée : « *Orientations du conseil municipal pour la séance du conseil d'agglomération du 4 mai 2010* ».

CA-2010-0192

Conclusion d'une entente entre le ministre de la Justice, le directeur des poursuites criminelles et pénales et la Ville de Québec - Propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la cour municipale - AJ2010-041 (Ra-1532)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'une entente à intervenir entre le ministre de la Justice, le directeur des poursuites criminelles et pénales et la Ville de Québec, relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la cour municipale, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0193

Approbation du Règlement n° 2010-185 modifiant le Règlement n° 480-85 de zonage afin d'interdire, dans la zone RA/A-107, le groupe « habitation II » de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2010-058 (Ra-1531)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 2010-185 modifiant le Règlement n° 480-85 de zonage afin d'interdire, dans la zone RA/A-107, le groupe « habitation II »* de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0194

Approbation de l'affectation du surplus accumulé du Réseau de transport de la Capitale au paiement des coûts futurs du régime de retraite des employés du Réseau de transport de la Capitale - FN2010-018 (Ra-1532)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'autoriser l'affectation d'un montant de 21 900 000 \$ du surplus accumulé du *Réseau de transport de la Capitale* au paiement des coûts futurs du régime de retraite des employés du *Réseau de transport de la Capitale*, tel que prévu à la résolution 10-41 adoptée par le conseil d'administration, lors de sa séance du 31 mars 2010.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0195

Dépôt du premier état comparatif de l'agglomération de la Ville de Québec pour l'exercice 2010, de la liste des virements et ajouts budgétaires du premier trimestre ainsi que des transferts entre compétences - FN2010-027 (Ra-1532)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° de prendre acte du premier état comparatif de l'agglomération de la Ville de Québec pour l'exercice financier 2010;
- 2° d'autoriser les virements budgétaires du premier trimestre de 2010, d'un montant de 690 127 \$, décrits à l'annexe B-1 jointe au sommaire décisionnel;
- 3° d'autoriser les ajouts budgétaires et l'appropriation des montants décrits à l'annexe C-1 jointe audit sommaire, d'un montant de 58 626 \$;
- 4° de prendre acte des résultats du transfert entre compétences d'un montant de 695 645 \$ à l'agglomération, en date du 31 mars 2010, tel que présenté à l'annexe D jointe au même sommaire;
- 5° d'affecter, aux activités d'investissements, un montant de 2 834 735 \$ à même le budget de fonctionnement de compétence d'agglomération.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0196

Approbation du Règlement n° 253 autorisant des dépenses et un emprunt de 357 000 \$ concernant la réalisation de travaux aux installations du Réseau de transport de la Capitale - FN2010-028 (Ra-1532)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approuver le *Règlement N° 253 autorisant des dépenses et un emprunt de 357 000 \$ concernant la réalisation de travaux aux installations*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 28 avril 2010.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0197

Conclusion de l'addenda n°1 au protocole d'entente intervenu entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Québec, le 22 janvier 2008 - Octroi d'une aide financière pour le projet *Assainissement de la rivière Saint-Charles*, dans le cadre du programme *Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique* (dossier 410002) - IN2010-011 (Ra-1532)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'addenda n°1 au protocole d'entente intervenu le 22 janvier 2008 entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Québec quant à l'octroi d'une aide financière, jusqu'à concurrence d'un montant de 73 000 000 \$, pour le projet *Assainissement de la rivière Saint-Charles*, dans le cadre du programme *Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique* (dossier 410002), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'addenda joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° monsieur le maire Régis Labeaume ainsi que le greffier M^e Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ledit addenda.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0198

Adjudication d'un contrat de services professionnels, d'une durée de 5 ans, pour la surveillance de la qualité des eaux souterraines et de surface dans le secteur de Val-Bélair - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles (dossier 42753) - AP2010-239 (CT-2192712)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

Il est résolu d'adjuger, à *Mission HGE inc.*, le contrat de services professionnels, d'une durée de 5 ans, pour la surveillance de la qualité des eaux souterraines et de surface dans le secteur de Val-Bélair de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, pour un montant de 221 716,96 \$ incluant les taxes, conformément à l'offre de services déposée le 7 avril 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et subséquents par les autorités compétentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2010-0199

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils dans les rues et les routes du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération relativement à une nouvelle période d'interdiction applicable pour l'année 2010 au boulevard Champlain et à certaines voies de circulation permettant d'y accéder, R.A.V.Q. 552 - AT2010-062 (Ra-1531)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Julie Lemieux qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils dans les rues et les routes du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération* afin d'interdire la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils sur une partie du Quai Saint-André, de la rue Dalhousie, de la rue du Marché-Champlain ainsi que du boulevard Champlain pendant la période comprise entre l'entrée en vigueur de ce règlement et le 29 octobre 2010.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2010-0200

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les compteurs d'eau relativement à certaines dispositions, R.A.V.Q. 558 - TP2010-018 (Ra-1532)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur les compteurs d'eau* afin de prévoir que le coût d'acquisition du compteur d'eau fourni par la ville est fixé au *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais*.

Ce règlement prévoit qu'un compteur d'eau doit être installé pour chaque entrée d'eau immédiatement après le robinet d'arrêt intérieur.

Ce règlement précise les obligations de la ville et du propriétaire à l'égard de l'entretien et du remplacement d'un compteur d'eau.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la fourniture de compteurs d'eau, R.A.V.Q. 559 - TP2010-019 (Ra-1532)

Avis de motion est donné, par madame la conseillère Marie-Josée Savard qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin de fixer la tarification applicable à la fourniture de compteurs d'eau à une personne visée par le *Règlement de l'agglomération sur les compteurs d'eau*.

Ce règlement prévoit également le montant du dépôt requis par le *Règlement de l'agglomération sur les compteurs d'eau* pour les fins de la vérification de l'étalonnage d'un compteur d'eau.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet du règlement, sa portée, son coût et son mode de paiement et de remboursement.

Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement complémentaires à l'implantation de l'écocentre de Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 538 - TP2010-013

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement complémentaires à l'implantation de l'écocentre de Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des couts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 538*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

CA-2010-0203

Clôture de la séance

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 08.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Geneviève Hamelin
Présidente

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/lh